

Soutien financier aux secteurs touchés par une fermeture obligatoire

Conférence de presse
8 janvier 2021

Christophe Darbellay

Conseiller d'Etat

**Département de l'économie et de la formation
(DEF)**

Introduction

- ▲ Soutien économique aux secteurs touchés par une obligation de fermeture
- ▲ Principe décidé en novembre 2020
- ▲ Confirmation des critères en janvier 2021
- ▲ Moyens cantonaux mis à disposition
- ▲ Versement rapide de l'aide

Soutien aux entreprises touchées par les fermetures imposées

- ▲ Critères provisoires fixés pour l'indemnisation:
 - 15% de la perte mensuelle pour les montants inférieurs à CHF 30'000.-
 - CHF 5'000.- pour les pertes entre 30'000.- et 50'000.-
 - 10% de la perte mensuelle pour les montants supérieurs à 50'000.- mais au maximum 100'000.-

Soutien aux entreprises touchées par les fermetures imposées

- ▲ 1497 demandes reçues
- ▲ 1205 demandes traitées avec acompte versé entre le 4 décembre et le 6 janvier
- ▲ 93 demandes traitées avec paiement en cours
- ▲ 148 demandes encore en traitement (infos complémentaires demandées/traitées)

Soutien aux entreprises touchées par les fermetures imposées

- ▲ Révision à la hausse de l'indemnisation
- ▲ Période d'indemnisation du 22 octobre au 13 décembre 2020 et dès le 27 décembre 2020
- ▲ Fixation définitifs des critères d'indemnisation
 - 25% de la perte mensuelle pour les montants inférieurs à CHF 20'000.-
 - CHF 5'500.- pour les pertes entre 20'000.- et 37'000.-
 - 15% de perte mensuelle pour les montants supérieurs à 37'000.- mais au maximum 100'000.- par mois

Indemnisation dès le 27 décembre 2020

- ▲ Pour les établissements déjà annoncés:
 - Indemnisation automatique
 - Pas nécessaire de déposer une nouvelle demande
- ▲ Dépôt d'une demande pour les établissements non encore annoncés (pour la période s'ouvrant le 27 décembre)
 - Délai jusqu'au 31 janvier 2021
 - En ligne sur www.vs.ch/web/seti

Roberto Schmidt

Conseiller d'Etat

Département des finances et de l'énergie
(DFE)

Impact financier et mode de financement

- ▲ Fin octobre – décembre 2020
 - 15 millions de francs
- ▲ Crédit supplémentaire de 20 millions de francs (accepté par le Grand Conseil en novembre 2020)
- ▲ 27 décembre 2020 jusqu'au 22 janvier
 - 15 à 16 millions de francs
- ▲ Crédit supplémentaire de 20 millions de francs soumis au Grand Conseil
 - Utilisation anticipée
 - Réserve de politique budgétaire

Versement des aides

- ▲ RHT (salariés)
 - Versements effectués par les différentes caisses de l'assurance chômage
- ▲ Indemnités APG COVID (indépendants, patrons)
 - Versements effectués par les caisses de compensation
- ▲ Aides cantonales à fonds perdus (contribution aux frais fixes)
 - Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

Phases de paiement

- ▲ Première phase de fermeture
 - Versement du solde de l'aide le plus rapidement possible
- ▲ Deuxième phase de fermeture
 - Versement du premier acompte
 - le plus rapidement possible pour les acteurs économiques ayant déjà déposé une demande pour la 1^{ère} période de fermeture
 - Après réception d'une demande d'aide complète, une fois les pertes de chiffres d'affaires mensuels établies, en ce qui concerne les autres demandes
 - Versement du solde
 - dès connaissance de la date de levée de l'obligation de fermeture et une fois que les chiffres d'affaires mensuels de référence pour février 2019 auront été établis.

Aides à fonds perdus

- ▲ Aides aux indépendants, aux salariés et cas de rigueur
 - 30 millions de francs
- ▲ Soutiens aux entreprises particulièrement touchées (Cas de rigueur)
 - 20 millions de francs
- ▲ Action promotionnelle « Tourisme valaisan »
 - 16 millions de francs
- ▲ Plan de sortie de crise pour l'industrie et MEM par le soutien aux investissements et à l'innovation
 - 15 millions de francs

Aides à fonds perdus

- ▲ Aides d'urgence aux entreprises et acteurs du domaine de la culture
 - 9.2 millions de francs
- ▲ Subventions aux secteurs de l'événementiel et aux secteurs du voyage
 - 9 millions de francs
- ▲ Aide financière pour le déclassement des vins AOC
 - 5 millions de francs
- ▲ Montants totaux prévus : 122 millions de francs
- ▲ Plus de la moitié des montants prévus dépensés en décembre 2020

Prêts / Cautionnement / Report

- ▲ Prêts / Cautionnement / Report
 - Montant total prévu : 153.6 millions de francs
- ▲ Allègements fiscaux en faveur des entreprises
 - Montant total prévu : 36 millions de francs

Christophe Darbellay

Conseiller d'Etat

**Département de l'économie et de la formation
(DEF)**

Conclusion

- ▲ Soutien cantonal à des secteurs fortement impactés par les décisions fédérales
- ▲ Versement des aides dans les meilleurs délais
- ▲ Indemnisation au-delà du 23 janvier jusqu'à la fin des restrictions
- ▲ Attente de soutien fédéral